

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONiteur SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — — Express.
3 — 32 — — — matin, Express-Poste.
9 — — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans iné-
dication de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

La partie officielle du *Moniteur* contient les dé-
crets suivants, en date du 5 mai :

1^o Sont nommés membres du conseil privé insti-
tué par décret du 1^{er} février 1858 :

S. Exc. le maréchal Vaillant.

S. Exc. le comte Walewski.

2^o M. de Royer, garde des sceaux, ministre de
la justice, est élevé à la dignité de sénateur.

3^o M. de Royer, sénateur, est nommé premier
vice-président du Sénat, en remplacement de M.
Mesnard, décédé.

4^o M. Delangle, ministre de l'intérieur, est
nommé garde des sceaux, ministre de la justice,
en remplacement de M. de Royer, élevé à la dignité
de sénateur et nommé premier vice-président du
Sénat.

5^o M. le duc de Padoue, sénateur, est nommé
ministre de l'intérieur, en remplacement de M.
Delangle, nommé garde des sceaux, ministre de
la justice.

6^o M. le maréchal Randon est nommé ministre
de la guerre, en remplacement de M. le maréchal
Vaillant, nommé major général de l'armée d'Italie.

Paris, 7 mai.

Nous n'avons pas appris que les Autrichiens
aient continué leur mouvement en avant. Il est
positif que dans tous les engagements partiels qui ont
eu lieu jusqu'à présent, les troupes piémontaises
ont montré beaucoup d'élan et de résolution.

Vérone a été déclaré en état de siège par le feld-
maréchal lieutenant Ignace Teimer.

Nous n'avons encore par nous-mêmes aucun ren-
seignement sur les derniers événements de Parme ;
si l'on en croit la *Gazette de Vienne*, la junte pro-
visoire qui avait succédé au conseil de régence se
serait dispersée, sur la sommation qui lui en aurait
été faite par le commandant des troupes parme-
sanes.

Une réunion publique doit avoir lieu à Londres,
le 8 mai, en vue d'exprimer à l'empereur Napoléon

et à la nation française les remerciements du peuple
pour l'appui qu'ils donnent à la liberté, à la justice
et à l'indépendance en Italie contre l'oppression de
l'Autriche.

Une escadre anglaise composée de 4 vaisseaux de
ligne a dû partir de Malte le 1^{er} mai pour l'Adria-
tique.

Il paraît que la proclamation de la reine pour
l'enrôlement des marins a produit d'assez grands ré-
sultats ; les enrôlements sont nombreux.

Les journaux anglais remplissent leurs colonnes
de détails sur les immenses travaux qui s'exécutent
dans l'arsenal de Woolwich. Il en est sorti hier une
grande quantité de canons destinés à l'armement
des batteries nouvellement construites.

D'après les derniers calculs, les élections an-
glaises amènent à la chambre des communes 306
libéraux et 250 conservateurs ; ce qui mettrait le
cabinet tory en minorité de 56 voix. Il reste encore
à connaître une centaine de nominations.

Il vient d'être fait en Russie un grand nombre de
nominations et de promotions militaires. Les plus
remarquables sont celle du grand-duc Nicolas,
frère de l'Empereur, comme chef de la réserve de
la garde, et celle du gouverneur militaire de Saint-
Petersbourg, Ignatieff, comme général d'infanterie.

Le ministère prussien, dans la communication
qu'il vient de faire à la chambre des députés, a
maintenu tous les termes de ses déclarations anté-
rieures. La Prusse met son armée sur le pied de
guerre pour veiller aux intérêts nationaux, à la sé-
curité de l'Allemagne et au maintien de l'équilibre
européen. Les ministres ont demandé un crédit de
40 millions de thalers (150,000,000 de fr.) et une
augmentation de 25 0/0 sur le *klassensteuer*, c'est-à-
dire sur l'impôt qui frappe les propriétés bâties.

Le *Journal de Genève* nous apprend que le gou-
vernement piémontais a désigné pour le représenter
à Berne, dans la conférence qui aura lieu au sujet de
l'occupation du territoire neutralisé de la Savoie,
M. le commandeur Alex. Jockey, ministre de
Sardaigne en Suisse. Le conseil fédéral a désigné,
de son côté MM. Stämpfli et Frei-Herosée, mem-

bres du conseil fédéral, pour représenter la Suisse.
— Auguste Vitu. (Le Pays.)

Paris, 8 mai. — Les Autrichiens paraissent avoir
renoncé pour le moment à franchir le Pô. Il n'est
pas exact qu'ils aient rétrogradé, mais leur marche
éprouve un temps d'arrêt, ils cherchent à consoli-
der leur position en élevant des fortifications de
campagne.

Il est malheureusement certain que partout où
elles passent les troupes autrichiennes ont commis
tous les genres d'excès, et que toutes les fermes ont
été saccagées et pillées.

Da reste, les troupes françaises réunies en Pié-
mont forment aujourd'hui une masse imposante, et
le prochain départ de l'Empereur fait pressentir
l'approche d'événements sérieux sur le théâtre de
la guerre.

Aux projets de loi présentés le 5 mai par le mini-
stère prussien à la chambre des députés, était joint
un mémoire trop étendu pour que nous puissions le
reproduire ; c'est un exposé des négociations diplo-
matiques qui ont précédé la guerre.

Un point curieux est à signaler dans cet exposé,
qui est rédigé avec clarté et modération.

Le gouvernement prussien nous apprend qu'anté-
rieurement à la dernière phase des négociations,
l'Autriche avait fait savoir très-confidentiellement à
Londres et à Berlin qu'elle ne pouvait plus conser-
ver aucun espoir sur les négociations suivies jusqu'alors,
et qu'en conséquence elle avait l'intention
d'adresser directement à la Sardaigne un ultimatum
par lequel elle lui demanderait son désarmement
immédiat.

Cependant la Prusse et l'Angleterre avaient dis-
suadé la cour de Vienne de la manière la plus pres-
sante, dans son propre intérêt comme dans l'intérêt
de l'Europe, de faire une démarche dont on ne pou-
vait attendre d'autre conséquence que la guerre.
Ces deux puissances comptaient fermement que leurs
représentations seraient accueillies, puisque la pro-
position de l'Angleterre, savoir, un désarmement
général avant le congrès et l'admission de tous les
Etats italiens, selon le précédent du congrès de

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Troisième Partie.

(Suite.)

Ernest planta Maria juste en face de Juliette. Celle-ci
n'exprima aucun déplaisir. Elle se contenta de sourire
en glissant un mot à l'oreille du général qui tordit sa
moustache grise et se haussa dans son col en enfant ses
joues.

— La réputation de vos grâces et de vos charmes était
arrivée jusqu'à moi, Madame, dit Ernest à sa dan-
seuse.

— Tiens ! elle a fait du chemin.... en passant proba-
blement par les commentaires de M^{me} de Monglars ?

— Oh ! je vous jure....

— Ne jurez pas, on s'y brûle la langue. Qu'est-ce que
devenit le marquis ?

— Il a passé au noir.

— Bah ! lui que j'ai connu si gai, si gentil !

— Un ours à présent.

— Moins les griffes, j'espère.

— Je ne l'affirmerais pas. Il ne sais plus que trotter ;
il se rend invisible, reste taciturne ou parle à tort et à
travers... C'est la bizarrerie, le caprice, la brusquerie,
l'humeur grondeuse ou railleuse... Ce n'est plus le mar-
quis.

— C'est drôle, dit Maria, je vous croyais de ses
amis.

— Je voulais épouser sa belle-sœur...

— Et la belle-sœur n'a pas voulu se laisser épouser ?

— Précisément. N'est-ce pas qu'elle a mauvais goût ?

— Mais oui, répondit Maria.

— Je ne me ferai pas meilleur que je suis. C'était sa
dot que je convoitais.

— C'est clair. Est-ce qu'on se marie pour autre chose !

— Savez-vous que nous nous comprenons-bien, Ma-
dame ?

— A merveille.

— Quel dommage que la contredanse soit près de
finir !

— La contredanse, oui ! mais non le bal.

— Prenez-y garde, cette aimable parole me donne une
espérance...

— Allez demander le reste à mon Argus.

— Qui ça ?

— M. Colmann.

— Lui ! cet ennuyeux !

— Nous nous rendons ensemble en Italie.

— Vous entreprenez donc un voyage de pénitence ?
Maria répondit en riant. Comme elle se disposait à re-
gagner sa place, elle fut assez timidement saluée par un
survenant. Elle jeta cette exclamation :

— Vous ici, Monsieur Delaunay !... C'est fantasti-
que !

— Pourriez-vous m'accorder un moment d'entretien ?
demanda celui-ci.

— Certainement. Venez, venez. Colmann dira ce qu'il
voudra !

Mais Maria se trompait : Colmann ne pensait guère à
elle en ce moment. Notre financier s'était engagé dans
une conversation suivie avec miss Alicia ; il trouvait un
charme nouveau à presser de ses discours sans façon une
jeune femme au parler naïf, et qui jouait à merveille
l'ingénuité, tout en lorgnant les millions qu'on lui avait
signalés. Ce qui flattait singulièrement l'amour-propre de
Colmann, c'est que l'Anglaise paraissait fort insensible
aux hommages des papillons qui tournaient autour
d'elle.

Maria avait conduit Stéphane vers un petit boudoir
éclairé par un lampe d'albâtre ; elle s'y assit à côté de
l'artiste sur une causeuse, et ils se trouvèrent aussi isolés
que s'ils eussent été seuls dans la forêt la plus profonde.

Laybach, avait été acceptée par toutes les autres puissances intéressées et n'avait plus besoin que du consentement de l'Autriche.

On dut alors être très-vivement surpris, à Berlin, de voir l'Autriche, en présence de cette situation favorable à la réunion du congrès, refuser son assentiment à la proposition de l'Angleterre, et, même dans ces circonstances, envoyer effectivement sans délai l'ultimatum qu'elle se proposait d'adresser au Piémont.

Le différend, tel qu'il avait existé jusqu'alors, entraînait par là dans une nouvelle phase; « et, dit le » Mémoire, la Prusse s'est crue obligée de faire » connaître à Vienne qu'elle regrettait et désap- » prouvait la démarche faite par l'Autriche dans de » telles circonstances. »

D'ailleurs le Mémoire confirme en termes qui n'ont rien d'ambigu la ferme résolution du cabinet prussien de maintenir une exacte neutralité. Il déclare que ses armements n'ont qu'un caractère purement défensif et d'autre but que la sûreté de l'Allemagne.

Les journaux allemands ne cachent pas leurs impressions au sujet de la politique suivie à Saint-Petersbourg. A en croire le *Börsenhalle*, « le gouvernement russe ne se cache pas pour dire que si pour le moment il ne s'est pas mis entièrement du côté de la France et du Piémont, il est du moins moralement tout-à-fait pour ces deux puissances. » Le *Journal de Dresde* va jusqu'à déclarer que « la Russie se serait engagée envers la France à ne pas permettre que les Autrichiens sortissent vainqueurs de la lutte. »

Evidemment ces journaux, en posant ainsi la question, veulent la dénaturer en l'exagérant; c'est une manière nouvelle de remettre en avant le fameux traité offensif et défensif imaginé par le *Times* dans un intérêt qui a déjà été signalé. Mais cette tactique va contre son but; on veut irriter l'orgueil de l'Allemagne; si se pourrait bien qu'on l'amène tout simplement à réfléchir et à se calmer tout-à-fait. — Auguste Vitu. (Le Pays.)

On écrit de Vienne, à la date du 2 mai :

L'aspect de la ville est sinistre. Les esprits s'assombrissent. Le mécontentement augmente. Le pays succombe sous le poids des charges qui s'accroissent tous les jours. L'état des finances est désespéré. Le public fait remonter à l'autorité supérieure la responsabilité des calamités dont on est menacé et lui reproche la précipitation avec laquelle les événements ont été amenés. On prétend ici que la guerre devient de jour en jour plus populaire en France, tandis qu'elle est en Autriche hautement condamnée par le peuple. La Russie, ajoute-t-on, ne manquera certainement pas de prendre sa revanche. Le gouvernement se prépare à toutes les éventualités.

Le mouvement des troupes continue. On retire de la Gallicie les derniers bataillons que remplacent des régiments italiens. L'armée est magnifique; elle est incontestablement animée d'un esprit belliqueux fort exalté. Elle sent que son empereur ne règne que par elle et pour elle. Jamais l'Autriche n'a déployé un génie plus puissant d'assimilation. Mais tous ses efforts parviendront-ils à préserver l'intégrité de l'empire? Il est permis d'en douter. On

croit que la guerre ne durera pas longtemps, si on parvient à la circonscrire dans certaines limites. Mais quels en seront les résultats? Elle ne fera qu'augmenter ici le mécontentement général, et toute notre population sentira de plus en plus qu'elle est mal gouvernée. — Havas.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE.

N° 8. — Environ 15,000 Autrichiens sont arrivés dimanche 1^{er} mai, au soir, à Sonnazzaro. Le général Swcharzemberg a passé la nuit à Lumello. Une forte réquisition a été ordonnée à Mede. Le maire a été arrêté et conduit au quartier-général pour n'avoir pas pu remettre à temps les vivres demandés.

La vallée de la Scrivia est fortement occupée par les Français. Les Autrichiens sont entrés à Modène et à Reggio.

N° 9. — Turin, 3 mai, au soir. — Les Autrichiens ont passé un bras du Pô, à Cambio; ils ont aussi tenté de jeter un pont sur la Sesia, mais la crue des eaux de la rivière leur a opposé un obstacle. — Partout où ils passent, ils font de très-fortes réquisitions, menaçant du pillage et de l'incendie, et d'une pénalité quintuple de la valeur des vivres qu'ils demandent. — Rien de nouveau du côté de Verceil, nos troupes continuent d'occuper les positions conjointement avec les troupes françaises.

N° 10. — Turin, 4 mai, au matin. — Hier au soir les Autrichiens construisaient des ponts sur les deux bras du Pô; l'un de ces bras est appelé Tanaro, parce qu'il formait l'ancien lit du Tanaro. Les ponts se construisent sur la route nationale qui, de Tortona, conduit à Alexandrie. Hier, 150 Autrichiens ont passé la Sesia, à Caresano; ils se sont portés à Vidanova de Casale; ils s'y sont arrêtés quelques heures, puis ils ont repassé la rivière. Dans la soirée, un détachement est arrivé à Terranova, et a fait une forte réquisition de vivres et de voitures. Il continue de passer des troupes françaises et du matériel de guerre par Turin, et il en arrive à Suze.

Le gouvernement provisoire de Toscane a décrété: 1° l'abolition de la peine de mort; 2° la révision du Code pénal civil, du Code pénal militaire et du règlement organique et de procédure des tribunaux criminels militaires.

N° 11. Turin, 4 mai au soir. — L'ennemi a canonné hier dans la direction de Valenza, sans aucun effet, et il s'est avancé de Cambio dans la direction de Salle. Sur la gauche du Pô, il s'est avancé jusqu'à Trino. Il a tenté aussi, mais en vain, de passer le Pô, sous Frassinetto; de notre côté il y a eu une vingtaine de morts et de blessés. A Parme, l'approche des troupes autrichiennes du côté de Modène a engagé quelques officiers à arborer de nouveau le drapeau ducal. D'autres officiers se sont retirés sur le territoire sarde.

N. B. Dans le bulletin précédent, on a dit par erreur la route de Tortona à Alexandrie, au lieu de Tortona à Mortara.

N° 12. Turin, 5 mai, matin. — La tentative de passage du Pô à Frassinetto a eu lieu le 3. Le feu a commencé à 5 heures du matin et duré jusqu'à 8 heures du soir. Il a recommencé hier à 2 heures et il a duré pendant tout le reste de la journée. Nous avons eu peu de blessés. L'ennemi a beaucoup souffert.

fert. Les Autrichiens au nombre de 4,000, tant infanterie que cavalerie, étaient à Castel-Nuovo-Scriveria. (Le Pays.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 6 mai (midi). — *Bulletin officiel*. — Les Autrichiens ont augmenté leurs forces à Verceil; ils y construisent des ouvrages de défense. Ils ont occupé Trino et Pobietto, et leurs avant-postes étaient à Trozano. La nuit dernière, ils se sont retirés de Tortone. Hier soir, ils ont brûlé sept arches du pont Scrivio, à Plaisance, et ont ordonné la démolition des bâtiments près des fortifications.

Turin, 6 mai. — La *Gazette piémontaise* publie la notification relative à l'embargo sur les navires autrichiens, dans les ports sardes. Les propriétés neutres, qui se trouveront à bord des navires autrichiens, seront respectées, conformément aux délibérations du congrès de Paris de 1856.

Les dernières nouvelles annoncent qu'une patrouille piémontaise s'est emparée de matériaux que l'ennemi avait transportés sur la rive de la Sesia pour jeter un pont entre Candia et Terranova. Le corps ennemi qui occupait hier Trino et Pobietto s'est retiré sur Verceil.

Londres, 7 mai. — Le *Times* dit que 6,000 Autrichiens sont arrivés à Ancône, depuis le 30 avril, avec des provisions pour six mois.

Turin, 7 mai, 10 heures 10 minutes du matin. — *Bulletin officiel*. — Le général La Marmora s'est porté sur la ligne de la Doire. Aucun mouvement notable de la part de l'ennemi n'a eu lieu.

La municipalité d'Ancône a adressé des réclamations au pape contre l'augmentation de la garnison autrichienne et des fortifications qu'elle y a déjà établies.

Berlin, 7 mai. — Toute notre ville est en deuil. Le Nestor de la science allemande, Alexandre de Humboldt est mort hier à 3 heures du soir. — Havas.

La circulaire suivante a été adressée par Son Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes aux évêques de France :

« Monseigneur,

La question italienne pouvait être pacifiquement résolue. C'était le désir sincère de l'Empereur qui l'a manifesté de la manière la plus expressive, en adhérant franchement à toutes les conditions que les grandes puissances médiatrices jugeaient utiles pour le succès du Congrès et pour le repos de l'Europe. Mais au moment même où les difficultés semblaient aplanies, l'Autriche, brisant tout à coup les négociations entamées, a voulu et déclaré la guerre. Elle assume ainsi la terrible responsabilité des événements, et le monde entier jugera sa conduite et ses desseins.

Il importe maintenant, Monseigneur, d'éclairer le clergé sur les conséquences d'une lutte devenue inévitable. On a beaucoup commenté, suivant des passions et des intérêts divers, le rôle que la France va prendre au milieu des circonstances actuelles. L'Empereur y a songé devant Dieu, et sa sagesse, son énergie et sa loyauté bien connues ne feront défaut ni à la religion ni au pays.

Delaunay avait l'émotion d'un homme qui vient d'accomplir un long voyage avec une pensée fixe; avec un désir brûlant. Il contemplait Maria comme on contemplerait un joyau égaré, puis retrouvé après bien des recherches laborieuses. Mais sa joie, car il en avait, tenait de la fièvre; elle était inquiète et même triste.

— Comment, Monsieur Delaunay, c'est vous!!! Franchement, si l'on m'avait fait deviner quelle était la personne que j'allais voir, vous eussiez été le dernier à qui j'eusse pensé!

— J'étais donc bien loin déjà de votre souvenir!!!! dit-il avec amertume.

— Vous ne me comprenez pas. Mon souvenir vous était acquis, à vous, à votre excellente femme, à votre adorable Henri. C'est chez vous que j'ai passé mes meilleures heures depuis bien des années. Bon petit ménage, dont j'ai tant de fois envié le sort.

— Vous ne m'aviez pas oublié, Madame!

— C'était impossible. Ne fût-ce que par égoïsme, je me rappellerais mes anciens voisins. Quant à la surprise que je vous ai témoignée, elle est naturelle; qui pouvait s'attendre à voir M. Stefane Delaunay, artiste modeste, époux et père de famille, arriver tout droit à Aix, comme un diplomate ou un banquier.

— Oh! sans doute, de telles fortunes ne sont permises qu'à un M. Colmann!

Delaunay, votre désavantage sur lui, c'est d'être tout simplement un homme de mérite.

— Si j'ai tout quitté, si j'ai jeté de l'argent dans ce voyage, si j'ai dû céder mon départ d'un prétexte spécieux, si j'ai trompé la confiance de ma pauvre Célestine, si j'ai fait tout cela, Madame, ça été pour vous, pour vous seule, pour vous qu'il me fallait revoir, pour vous sans qui je ne pouvais plus vivre, pour vous que j'aime comme un insensé!

Cette déclaration l'avait conduit aux pieds de Maria. Elle frissonna et recula épouvantée.

— Taisez-vous, malheureux Stefane, s'écria-t-elle, taisez-vous, je vous en conjure.

— Maria! je vous aime! je vous aime!

— S'il est vrai que vous m'aimiez, si j'ai sur vous quelque pouvoir, taisez-vous! Ce que vous venez de m'avouer me cause de l'horreur!

— Quoi! lorsque vous accordez votre attention à des hommes sans principes...

— Eh! c'est justement mon excuse. Le marquis était dans la voie du mal, il gaspillait son temps, son argent. Je l'ai trouvé ainsi, je ne l'ai pas perdu. Colmann s'ennuyait; il ne m'aime pas, non; mais il a pensé que je serais pour lui une distraction vivante! Qu'est-ce que me font ces hommes-là! que m'importe si leur existence se consomme sans profit, et si leur fortune suit le même chemin? Ils sont juges de leurs actions, ils en sont responsables,

et de même qu'ils me méprisent en me flattant, de même je les dédaigne en les ruinant. La plupart de ces gens du monde sont mariés, il est vrai, mais quel est le lien qui les unit à leurs femmes? un lien d'intérêt, un contrat. L'or a cherché l'or; une affaire!... De part et d'autre le cœur n'a rien apporté, et dans la corbeille de la fiancée il n'y avait que des diamants, des dentelles et des cachemires. Vous, au contraire, Monsieur Delaunay, quelle différence entre votre ménage et ces espèces de maisons de banque!... Votre union est fondée sur la tendresse, l'estime réciproque, sur la confiance. Cette Célestine, qui est bien la meilleure créature du monde, n'a cessé de veiller sur vous, de vous prodiguer ses soins; elle a souffert de vos souffrances, elle a pleuré les mêmes larmes que vous... Songez-y; souffert et pleuré ensemble!... Et quelle était sa consolation, à cette digne femme? avec son enfant, c'était vous! vous toujours!... Tenez, Monsieur Stefane, j'ai commis bien des fautes, — et il y en a que je n'oserais avouer; — j'ai donné le scandale; j'ai été en un mot ce que sont mes pareilles; mais quand je songe à votre Célestine, à votre Henri, à ces bons êtres qui m'ont que vous, et qui loin de vous, s'affligent sans doute, tenez, j'aimerais mieux m'enfoncer un couteau dans le cœur que de ne pas vous crier: Allez-vous-en!

Stefane se leva. Il était pâle. Le remord vibrait en lui.

» Le Prince qui a donné à la religion tant de témoignages de déférence et d'attachement, qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, est le plus ferme soutien de l'unité catholique, et il veut que le chef suprême de l'Eglise soit respecté dans tous ses droits de Souverain temporel. Le Prince qui a sauvé la France des invasions de l'esprit démagogique ne saurait accepter ni ses doctrines ni sa domination en Italie.

» Mais, dans ce pays où l'oppression étrangère est la cause de souffrances et d'agitations perpétuelles, l'Empereur croit, avec l'expérience et la justice, que le plus grand bienfait pour les gouvernements est de rétablir leur existence indépendante, leur liberté d'action et la possibilité de travailler, sans crainte des bouleversements, au bien-être et au légitime progrès des peuples. Ces idées pratiques, généreuses et chrétiennes, tendent à fonder sur des bases solides l'ordre public et le respect des souverainetés dans les Etats italiens.

» Tels sont les sentiments de Sa Majesté si souvent révélés par ses actes et qu'Elle vient de confirmer dans le noble manifeste adressé à la nation. Ils doivent faire naître dans le cœur du clergé français autant de sécurité que de gratitude. L'Empereur et l'armée seront bientôt en présence de l'ennemi : que Dieu protège la France et l'Empereur ! Cette ardente prière, j'en suis convaincu, Monseigneur, sera celle du clergé tout entier prosterné au pied des autels et s'associant ainsi aux vœux et aux émotions de la patrie.

» Agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
Signé : ROULAND. »

FAITS DIVERS.

On lit dans *Moniteur* :

L'Empereur a décidé, le 6 mai 1859, qu'il serait fait une nouvelle application du décret du 7 mars, qui a augmenté le cadre de l'état-major général ainsi que celui du corps d'état-major, et dont l'effet avait été suspendu pendant la paix.

Ainsi le cadre de l'état-major général (1^{re} section) est augmenté de 30 officiers généraux, savoir :
10 généraux de division, ce qui porte le complet des officiers généraux de ce grade à 90
20 généraux de brigade, ce qui porte le complet des officiers généraux de ce grade à 180

Total des officiers généraux de la 1^{re} section. 270
Le cadre du corps d'état-major est augmenté de 50 officiers, savoir :

5 colonels, ce qui porte le complet des officiers de ce grade à 35
5 lieutenants-colonels, id. 35
10 chefs d'escadrons, id. 110
30 capitaines, id. 330
» lieutenants (pour mémoire, comme précédemment) 100

Total des officiers du corps d'état-major. 610
Il ne sera pourvu aux emplois créés que dans la limite des nécessités du service.

— Jeudi soir, à 10 heures, un incendie considéra-

— Vous me parlez ainsi, dit-il, et j'admire pendant ce temps que vous puissiez unir tant de raison à...
Il s'arrêta.

— Continuez, lui dit-elle ; j'ai eu trop de franchise pour que vous n'avez pas à votre tour cette liberté de langage.

— Non, je n'en ai pas la force. Vous m'avez accablé, vous m'avez humilié profondément.

— Quoi ! Stéfane, ne m'avez-vous pas comprise ! Oh, je serais bien malheureuse si ma première bonne action n'était pas appréciée ! Moi, vous humilier ! en ai-je le droit ? Et votre femme, est-ce qu'elle a songé à m'humilier quand je venais à elle rafraîchir mon cœur en sa compagnie ? Croyez-moi, Monsieur Delaunay, moi qui suis abaissée, je vous ai relevé ; oui, relevé à vos propres yeux ; moi qui suis dans l'abîme, je vous ai empêché d'y tomber. Un peu plus, et si j'avais été assez infâme pour accueillir votre amour, que fussiez-vous devenu ? Votre ménage était perdu, votre honneur anéanti ; le désespoir eût pesé sur votre femme, et votre pauvre enfant se fût trouvé peut-être orphelin. Allez-vous-en, Monsieur Delaunay... allez-vous-en !

— Oui, oui, s'écria-t-il ; oui, à l'instant même ! Adieu, Maria, adieu !

Maria resta ensevelie dans ses réflexions. Ce devoir qu'elle avait rappelé à un insensé, c'était sa condamnation à elle ; dans ce qu'elle avait dit il n'y avait pas un

ble de fourrages a eu lieu dans un magasin du quai de la Rapée, à Paris. Des détachements des 18^e, 26^e, 80^e, 82^e de ligne, un bataillon de chasseurs à pied, des employés du chemin de fer de Lyon se sont empressés de porter secours. L'incendie a pu être limité à un grand magasin de foin. Les maréchaux Magnan et Vaillant, le colonel des pompiers, M. de Lacondamine, M. Jarry, chef du cabinet du préfet de police, sont arrivés sur le lieu du sinistre et ont dirigé les secours. Tout le monde a fait son devoir.

CHRONIQUE LOCALE.

TOUJOURS L'ÉCHELLE MOBILE.

Les événements politiques ont une telle importance aujourd'hui, qu'ils dominent toutes les autres questions ; mais comme ces événements proviennent de la politique d'un Etat qui veut rester étranger à la civilisation, qui veut entraver les mutuelles relations des peuples, je pense qu'une question qui touche le libre échange ne paraîtra pas aussi hétéroclite qu'on pourrait le penser tout d'abord.

Le monopole isole un pays de la grande famille humaine : il détruit ces liens et ces avantages mutuels que la Providence avait en vue, le jour où il lui plat de répandre tant de diversité parmi toutes les régions du globe.

En 1846, un homme illustre, une de nos gloires militaires, le maréchal Bugeaud, organe du parti prohibitif, déclara, du haut de la tribune, qu'une invasion de Cosaques serait moins à craindre pour notre agriculture, que la libre entrée du bétail étranger ; depuis huit ans cette entrée est libre, l'agriculture française n'en est point atteinte, le prix de la viande n'est point avili.

Vaincs pour la question du bétail étranger, les prohibitionnistes se reportent du côté des céréales étrangères. Nous pouvons voir que, sous ce rapport, ils ne sont pas plus heureux, car plus une denrée est nécessaire à la vie de l'homme, plus le commerce et la production de cette denrée doivent être libres.

Si dans le passé les famines étaient si nombreuses, si épouvantables, on en trouve l'explication dans l'histoire de la production et du commerce des céréales, histoire qui n'est qu'un long martyrologe. C'est au ministre d'un roi malheureux, c'est à l'économiste Turgot que nous devons la libre circulation des grains en France ; jusqu'alors on avait vu le blé pourrir dans certaines provinces, faute de routes, faute de libertés de transactions commerciales, tandis que dans d'autres le peuple mourait de faim.

Laissant ces tristes souvenirs, j'arrive à l'échelle mobile, établie en 1819, aggravée en 1820. La France fut divisée en quatre zones pour l'importation et l'exportation des grains ; la loi de 1832 maintint cet état de choses sans aucune altération importante. Le département de Maine-et-Loire se trouve dans la 3^e classe, 3^e section ; Saumur est un marché régulateur.

Voici maintenant quels sont les droits perçus sur les importations et les exportations : lorsque le prix régulateur dépasse 28 francs dans la 1^{re} classe, 26 francs dans la 2^e, 24 francs dans la 3^e et 22 francs dans la 4^e, l'importation est libre aussi bien par navires étrangers que par navires français, ou du

seul mot qui ne pût s'appliquer à son passé. Elle se prit à évoquer des images, à rapprocher des souvenirs... et alors elle sentit des larmes mouiller ses yeux. Mais aussi la satisfaction d'avoir rendu un mari à Célestine, un père à Henri, lui fit du bien. Elle s'était rattachée ainsi à ces bons êtres entrevus quelques moments à peine, et que peut-être elle ne devait plus rencontrer.

— Ah ! Madame ! je vous cherchais partout. J'étais en peine de vous.

C'était Ernest qui venait d'entrer et avait reconnu Maria.

— Vous êtes trop aimable, Monsieur. Je vais prendre votre bras. Il faut que je retourne auprès de M. Colmann.

— M. Colmann ? Il m'a paru fort occupé de cette certaine Anglaise...

— Vraiment ? Il tient à ce qu'elle se moque de lui. Laissons-le s'empêtrer dans la galanterie. Est-ce que nous ne retournons pas au bal ?

— Si nous faisons un tour au salon de jeu ?

— Comme il vous plaira.

(La suite au prochain numéro.)

moins elle n'est soumise qu'à un simple droit de balance de fr. 0, 25 par hecto. Lorsque le prix vaut de 28 à 27,01 francs, l'importation continue à être permise au droit de balance, par navires français, mais par navires étrangers, elle est frappée de fr. 1, 50 par hecto. Ce droit différentiel continue à être perçu lorsque le prix descend à des limites inférieures. Au dessous de 26, 24, 22 et 20 jusqu'à 23, 01 — 21, 01 — 19, 01 et 17, 01, le droit de balance de fr. 0, 25 s'augmente de 1 franc par chaque franc de baisse.

Pour les farines, les droits par quintal métrique sont, à l'importation, triples des droits sur les blés par hecto, moins une fraction insignifiante (0, 25) et le double seulement à l'exportation. Telle est cette législation, législation que j'abrège, législation qui semble avoir épuisé la mesure des complications douanières.

Les agriculteurs persuadés que l'échelle mobile leur permettra de vendre leurs grains à un prix plus élevé, en cultivent davantage, au détriment des autres cultures, cet excédant ne manque pas d'engorger les marchés et d'avilir les prix ; on restreint alors les cultures, et les récoltes deviennent insuffisantes, après avoir été surabondantes.

Le prix du blé ne dépend pas des législateurs, mais bien des récoltes qui sont bonnes ou mauvaises. Comme toute espèce de marchandise, les céréales sont soumises aux fluctuations de l'offre et de la demande.

La France est le plus beau domaine de l'univers, disait le vieux Sully ; son sillon coule de l'or comme les fleuves de l'Amérique. Notre commerce est susceptible de prendre une grande extension. Comme les disettes ne sont jamais universelles, grâce à l'ordre admirable de la nature, le commerce pourra de plus en plus aisément combler les vides qui lui seront signalés d'un côté, par les excédants qui se manifestent d'un autre. « Les maux provenant de » l'inconstance des saisons, dit M. de Molinari, se » trouveront ainsi atténués autant qu'ils peuvent » l'être, et l'alimentation des peuples deviendra de » jour en jour plus assurée et plus régulière, mais » il faut que les lois sur les céréales ne portent » point obstacle à la libre circulation des subsis- » tances. »
E. DE FOS.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 9 mai. — M. le ministre de l'intérieur, en prenant possession de son département, vient d'adresser aux préfets une circulaire que nous reproduirons prochainement.

On annonçait hier au soir que M. le comte de Persigny succédait au maréchal duc de Malakoff, dans l'ambassade de Londres. Ce bruit n'a pas encore reçu de confirmation officielle.

Les Autrichiens, quittant la route de Verceil à Turin pour faire un à-droite vers le nord, ont occupé Saluzola, dans la direction d'Ivrée, et menacent ainsi de tourner la ligne de la Dora-Baltea.

On nous assure que le départ de l'Empereur doit avoir lieu demain à six heures du soir.

Si nous sommes bien informés, Sa Majesté suivrait la rue de Rivoli dans tout son parcours pour se rendre du palais des Tuileries à la gare de Lyon.

(Le Pays.)

Marché de Saumur du 7 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	15 76	Graine de colza.	—
2 ^e qualité, de 74 k.	13 15	— de lin . . .	25
Seigle	9 20	Amandes en coques	—
Orge	9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée) . . .	10 —	— cassées (50 k)	62
Fèves	12 40	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	22 —	compris le fût,	—
— rouges	18 —	1 ^{er} choix 1858.	—
Cire jaune (50 kil)	250 —	2 ^e —	110
Huile de noix ordin.	60 —	3 ^e (a) —	90
— de chenevis . . .	45 —	— de Chinon . .	70
— de lin	49 —	— de Bourgueil .	120
Paille hors barrière.	28 66	Vin blanc des Cot.,	—
Foin	80 66	1 ^{re} qualité 1858	—
Luzeine (droits com)	78 —	2 ^e —	80
Graine de trèfle . . .	70 —	3 ^e (a) —	80
— de luzeine	52 —	— ordinaire . . .	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 7 MAI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 64 10.
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Ferme à 88 75.

BOURSE DU 9 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 60 90
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 88 75.

P. GADET, propriétaire-gerant.

Tribunal civil de première instance
d'Angers.

Etudes de M^e CLOUARD, notaire à
Saumur, et de M^e RICHE, avoué à
Angers.

VENTE

Sur licitation, avec admission d'étran-
gers, par suite de baisse
de mise à prix,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Sises à Saumur, rue Haute Saint-
Pierre, n° 13, occupées par l'œu-
vre du fourneau alimentaire, et
autres locataires.

L'adjudication aura lieu en l'étude et
par le ministère de M^e CLOUARD,
notaire à Saumur, commis à cet effet,
le mardi 24 mai 1859, heure de
midi.

On fait savoir à tous qu'il appartient
à :

Qu'en exécution : 1° d'un jugement
rendu sur requête, par la première
chambre du Tribunal civil de première
instance séant à Angers, le 19 mai
1857, dûment enregistré : 2° d'un au-
tre jugement du même Tribunal, en
date du 12 avril 1859, aussi enregistré ;

Et aux requêtes, poursuite et dili-
gence de :

1° M. Joseph-Aimé de Momigny,
docteur-médecin, demeurant à Mont-
martre, près Paris, chaussée Clignan-
court, n° 16, et de M^{me} Cécile Ravary,
son épouse, de lui autorisée, demeu-
rant avec lui ;

2° M. Jacques Passe, notaire à Con-
tigné, et M^{me} Bathilde-Marie-Hen-
riette de Momigny, son épouse, aussi
de lui autorisée, demeurant ensemble
à Contigné (Maine-et-Loire) ;

En présence et avec le concours et
consentement de M. Aimé Collet-Du-
bignon, recteur honoraire de l'Acadé-
mie d'Angers, officier de la Légion-
d'Honneur, demeurant à Angers, rue
Belle-Poignée ;

Ce dernier au nom et comme admi-
nistrateur provisoire de la personne et
des biens de M. Eugène-Louis-Antoine
de Momigny, non interdit, mais en
état d'aliénation mentale, et, en raison
de cet état, placé en traitement à
l'hospice Saint-Jacques, de Nantes ;

Moult sieur Collet-Dubignon,
nommé à ladite qualité, par jugement
du tribunal d'Angers, du 22 juillet
1856, enregistré ;

Tous les sus-nommés ayant M^e
Athanas-Benjamin Riche, pour avoué ;

Il sera procédé, le mardi 24 mai
1859, heure de midi, en l'étude et
par le ministère de M^e Clouard, no-
taire à Saumur, y demeurant, commis
à cet effet par le jugement du 12 avril
1859, à la vente aux enchères publi-
ques et à l'extinction des feux, de
l'immeuble ci-après désigné, indivis
entre les héritiers sus-nommés de M.
Joseph-Antoine de Momigny, en son
vivant percepteur à Trélazé, arron-
dissement d'Angers, y décédé, et de
M^{me} Bathilde-Hospice Collet, son
épouse, leurs père et mère.

DÉSIGNATION.

Une vaste maison, située à Saumur,
autrefois rue du Temple, actuellement
rue Haute-Saint-Pierre, n° 13, occu-
pée par l'œuvre du Fourneau alimen-
taire, et autres locataires, consistant :

Au rez-de-chaussée, en une grande
pièce à cheminée sur la rue, office,
petite cuisine, grande chambre der-
rière, cuisine, bûcher, lieux d'aisan-
ces, place à fumier, plusieurs caves,
écurie, grande cave voûtée, cour,
porche d'entrée servant ordinairement

de remise, et commun avec la maison
voisine.

Au premier étage, plusieurs cham-
bre hautes à cheminée, corridor,
galerie.

Au deuxième étage, plusieurs cham-
bres, lieux d'aisances, terrasse, an-
gar sur la terrasse, escalier en pierres pour
y monter, sortie sur la rue de la Mon-
tée-du-Fort, grenier régnant sur tous
les bâtiments, deux pompes.

Et généralement toutes les servitudes
et appartenances dépendant de ladite
maison, y compris les glaces et objets
mobilier qui y sont attachés à perpé-
tuelle demeure, sans aucune exception
ni réserve, avec les droits résultant au
profit des vendeurs du titre de pro-
priété énoncé au cahier des charges,
sous la date du 11 mars 1826.

Cette maison joint au levant M^{me}
veuve de Fos, au couchant M^{me} veuve
Commeau, au nord la rue Haute-
Saint-Pierre, et au midi la Montée-
du Fort.

MISE A PRIX.

La vente aura lieu sur la nouvelle
mise à prix de 6,000 francs, comme
première enchère, ainsi fixée par le
jugement du 12 avril 1859, ci. 6000 fr.

L'ancienne mise à prix était de 10,000
francs.

S'adresser, pour les renseignements :
1° A M^e CLOUARD, notaire à Saumur,
dépositaire du cahier des charges ;

2° A M^e RICHE, avoué poursuivant,
à Angers, rue St-Jacques, 8, près le
Pilon.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné,
à Angers, le 4 mai 1859.

Signé : RICHE.

Enregistré à Angers, le 5 mai 1859,
f° 163, c. 7, reçu un franc dix centimes,
décime compris.

(225) Signé : DUTIER.

Suivant acte sous seings privés, en
date au Puy-Notre-Dame de fin
février mil huit cent cinquante-neuf,
enregistré à Saumur le cinq mai 1859,
folio 61, recto, case trois, par Tou-
chard, qui a perçu pour tous droits
cinq francs, décime cinquante centi-
mes,

Il appert que la société qui existait
entre M. Aristide-Gustave Chevalier,
propriétaire et ancien marchand, de-
meurant au Puy-Notre-Dame, d'une
part ;

Et M^{lle} Constance-Estelle-Henriette
Gueniveau, marchande, aujourd'hui
femme René Tessier, demeurant aussi
au Puy-Notre-Dame, d'autre part ;

Cette société, formée pour cinq an-
nées, suivant acte passé devant M^e
Poynot, notaire à Montreuil-Bellay,
le quatre juin 1857, enregistré, pour
la vente, au Puy-Notre-Dame, de
rouennerie et nouveautés, sous la rai-
son sociale *Gueniveau et Chevalier*, est
dissoute.

Ladite D^{lle} Gueniveau, femme
Tessier, est seule chargée de liquider
ladite société ; en compensation, tou-
tes les créances et marchandises ap-
partienent à la demoiselle Gueniveau
femme Tessier. (226)

Administration de l'Enregistrement et
des Domaines.

VENTE

DE

CHEVAUX REFORMÉS.

Samedi prochain 14 mai 1859, à
midi, dans le manège des écuers, il
sera procédé à la vente aux enchères de
treize chevaux provenant de l'École
impériale de cavalerie.

On paiera comptant, et 5 pour cent
en sus.

Saumur, le 10 mai 1859.

Le Receveur des Domaines
par intérim,

(227) C. MARTIN.

A VENDRE

LES BIENS

Ci-après,

Appartenant à M. PIERRE SANZAY.

Commune de Bagneux.

Un pré, contenant 21 ares 3 centia-
res, situé prairie de la Roche, joignant
au nord le sieur Eveillard, au levant les
héritiers Desmé et Bulleau, au cou-
chant M^{me} Grandmaison.

Commune d'Artannes.

Un pré, contenant 19 ares 30 cen-
tiares, situé dans la prairie de la
Motte, nommé le Cul-de-la-Prée, joi-
gnant au nord le sieur Eveillard, au levant le
Thouet, au midi M. Rousseau, au
couchant le sieur Fournier.

Commune de Varrains.

Un pré en forme de triangle, conte-
nant 5 ares 76 centiares, situé au lieu
dit les Peumards, joignant au nord le
sieur Seigneur, au midi M^{me} de
Messemé.

Commune de Saint-Cyr.

Un morceau de bois, contenant 38
ares 50 centiares, au lieu dit le Cul-
de-Chèvre, joignant au nord le sieur
Lecsvre, au levant M. de Brézé, au
midi Jean Bazard, au couchant un
chemin.

Commune de Chacé.

Une maison, située au bourg de
Chacé, sur la grande route de Saumur
à Saint-Cyr.

S'adresser, pour traiter, au sieur
LECSVRE-SANZAY, propriétaire à Dis-
tré, ou à M^e DUTERME, notaire à
Saumur. (191)

MALADIES NERVEUSES

De l'estomac et des intestins.

Un rapport, approuvé par l'Acadé-
mie impériale de médecine de Paris, le
27 décembre 1849, constate que les
personnes atteintes de ces maladies et
celles chez lesquelles la digestion ne
s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en
quelques jours, les douleurs les plus
vives cesser complètement, l'appétit
revenir et la constipation disparaître
par l'emploi des PASTILLES ou de la
POUDRE DE CHARBON VÉGÉTAL-MÉDICAL
DU DOCTEUR BELLOC, dont l'usage n'a
jamais d'inconvénients.

Il faut s'assurer que les boîtes et
flacons portent le cachet et la signa-
ture Belloc.

Dépôt : à Paris, boulevard Pois-
sonnière, n° 4 ; à Saumur, chez M.
DAMICOURT. (228)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, com-
mune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nan-
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

GRAND ENTREPOT

DE BIÈRE DE TABLE,

Chez GIRARDAU, Café Saumurois,
rue Saint-Nicolas. (224)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant con-
tenir six chevaux. — REMISE et PIED-
A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-
Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE Jⁿ ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte,
rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX,
notaire.

Il y aura toute facilité pour les paie-
ments. (719)

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy.
S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges,
occupée autrefois par M. Boutault,
boulanger.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire
à Saumur, ou à M. FOUCQUE, quai de
Limoges. (182)

A VENDRE

DEUX MACHINES A VAPEUR,

L'une fixe de la force de trois che-
vaux, et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSERRE-MARQUIS,
à Saumur, ou à M. FUSEILLIER, méca-
nicien à Montreuil (139)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois),
sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON DE CAMPAGNE,

Située à 6 kilomètres de Saumur,

À 500 mètres de la Loire.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué,
rue Cendrière, n° 8. (192)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M.
Dumont, ph^{en} à Cambray, dans sa
Pommade anti dartreuse, a été recon-
nue bonne par l'Académie impériale
de médecine, et son travail sur cet
objet déposé honorablement dans les
archives de cette illustre assemblée,
le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit
d'une manière certaine toutes les DAR-
TRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAI-
SONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c.
(Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt :
à Saumur, pharmacie de M. DAMI-
COURT, place de la Bilange ; à Angers,
pharmacie MÉNIÈRE. (54)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour
arrêter promptement la chute des che-
veux ; elle en empêche la décoloration,
nettoie parfaitement le cuir chevelu,
détruit les matières grasses et
pellicules blanches ; ses proprié-
tés régénératrices favorisent la repro-
duction de nouveaux cheveux, les
fait épaissir et les rend souples et bril-
lants, et empêche le blanchiment ; GAR-
RANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen,
rue de l'Hôpital, 49. — DÉPÔT à Sau-
mur, chez M. BALZEAU, coiffeur-par-
fumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (8)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,